

Initiatives parlementaires

ter que les gens ne deviennent analphabètes et le second consiste à venir en aide à ceux qui le sont devenus.

Je désire parler aujourd'hui des hommes et des femmes qui peuplent à l'heure actuelle les pénitenciers fédéraux et qui sont analphabètes. En 1981, près de 40 p. 100 des détenus des pénitenciers fédéraux avaient moins de neuf années de scolarité, soit une proportion de décrocheurs de près de dix p. 100 plus élevée que l'ensemble de notre population. Seulement deux p. 100 de ceux qui ont besoin d'améliorer leur capacité de lire sont actuellement inscrits à des programmes.

Nous avons besoin d'atteindre ces gens-là et de trouver le moyen de les convaincre de s'inscrire à des programmes d'alphabétisation. Les détenus de nos pénitenciers fédéraux devraient recevoir rien de moins que ce que nous souhaitons pour les autres membres de notre société, tout particulièrement en ce qui concerne les programmes d'alphabétisation.

Les services d'alphabétisation devraient être suffisamment souples pour s'adapter aux besoins particuliers de chacun des détenus et devraient favoriser des politiques qui tiennent compte de la diversité du bagage scolaire qu'ils ont accumulé avant leur incarcération.

Cependant, je conviens avec les députés qui ont pris la parole avant moi que ces programmes ne devraient être offerts qu'aux détenus qui veulent y participer. Nul détenu ne devrait être contraint de participer à un programme d'alphabétisation simplement parce qu'il se trouve derrière les barreaux. Chacun doit pouvoir décider s'il veut s'inscrire, mais il doit pouvoir y avoir accès, s'il le désire, et pas seulement pendant qu'il se trouve en prison. Si le détenu n'a pas terminé son cours au moment où il quitte la prison, il doit pouvoir le poursuivre ailleurs.

Les causes de l'analphabétisme sont diverses, mais, comme la majorité des clients conservent un très mauvais souvenir de l'enseignement traditionnel, ils ont besoin d'un milieu d'apprentissage où ils soient à l'aise. Les programmes d'alphabétisation doivent être vivants, intéressants et répondre aux besoins de tous ces gens qui ont décroché parce que les programmes scolaires ne leur convenaient pas.

Selon la conférence internationale que l'UNESCO a consacrée à l'éducation des adultes en 1985, tous les êtres humains ont le droit d'apprendre, de lire et d'écrire dans leur propre langue. C'est là un objectif que le Canada devrait poursuivre.

En septembre 1988, le premier ministre a déclaré: «Nous plaçons l'alphabétisation au premier rang de nos préoccupations nationales. . . Nous voulons un Canada

uni, prospère, offrant des chances égales à tous ses citoyens.»

Les détenus des pénitenciers fédéraux ont déjà bien des obstacles à surmonter. Nous devons nous assurer que, en cette Année internationale de l'alphabétisation, ils ne soient pas en outre confrontés à leur incapacité de lire et d'écrire. Nous devons agir ainsi parce que les conséquences sont énormes, non seulement du point de vue commercial et carcéral, mais ce qui importe bien davantage, en raison des contraintes énormes que subissent les analphabètes fonctionnels dans un monde où l'écrit est à la page.

Un client a déclaré: «Nul ne saurait imaginer l'irritation de ceux qui sont incapables de lire. . . Nous vivons dans un autre monde.»

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je suis enchanté de participer à ce débat, dont les députés de tous les partis appuient manifestement le but. Comme mon collègue, le député de Mississauga-Ouest, l'a mentionné plus tôt, le gouvernement fédéral, le Service correctionnel du Canada et le solliciteur général appuient tous cette motion.

Le Service correctionnel du Canada a déjà pris les mesures nécessaires. Le programme d'éducation de base des adultes offert par cet organisme est une priorité depuis 1987 et a remporté un succès considérable. Depuis la mise en oeuvre de cette initiative, 3 200 détenus ont terminé des cours de 8^e année en langue et en mathématiques.

Avant de faire une ou deux autres remarques, je tiens à dire que j'ai eu moi-même l'occasion, lorsque j'ai travaillé comme aumônier dans plusieurs pénitenciers il y a de nombreuses années, de me rendre compte de la relation directe qui existe entre l'analphabétisme et le crime. Cela est peut-être évident pour ceux qui ont travaillé dans notre système de justice pénale, mais il y a vraiment un lien très étroit entre le manque ou l'absence d'instruction et les démêlés avec la justice. Cela me paraît très évident, et je regrette qu'il nous ait fallu tant de temps pour mettre en place les programmes que nous devons offrir aux détenus pour leur donner la chance de se faire une nouvelle vie une fois libérés.

L'année 1990 a été déclarée Année internationale de l'alphabétisation par l'Assemblée générale des Nations unies. Pour célébrer l'événement, le Service correctionnel du Canada lancera le «voyage du livre», dans le cadre du projet organisé par le Groupe de travail international sur l'alphabétisation. L'idée est de faire participer ceux qui apprennent à lire à l'Année internationale de l'alphabétisation.